



Éducation nationale : les signalements pour atteintes à la laïcité en baisse en janvier



Pap Ndiaye, le ministre de l'Éducation nationale le 8 février. Hans Lucas via AFP

Info Marianne

Par Hadrien Brachet

Publié le 08/02/2023 à 16:00

La circulaire de Pap Ndiaye pour mieux accompagner les chefs d'établissement sur l'application de la loi de 2004 aurait-elle porté ses fruits ? Selon les informations de *Marianne*, les signalements pour atteintes à la laïcité dans l'Éducation nationale sont en baisse en janvier.

« *Ça baisse sensiblement par rapport à novembre et décembre* », confie-t-on rue de Grenelle. 353 atteintes à la laïcité avaient été comptabilisées en novembre dans les 59 260 écoles et établissements du second degré, dont 39 % pour « *port de signes et tenues* ». Des cas qui seraient en diminution selon le cabinet du ministre qui doit officialiser les chiffres dans les jours qui viennent.

Prudence

Pour autant, au ministère de l'Éducation nationale, on reste très prudent. « *On aura toujours un discours très humble sur le sujet* », nous glisse-t-on. *Il suffit qu'il y ait une remédiation du sujet pour relancer les contestations par provocation.* » Par ailleurs, les chiffres restent à manier avec précaution puisque les enseignants ne signalent pas nécessairement tous les faits qui peuvent intervenir dans leurs classes.

À LIRE AUSSI : "Sanction systématique et graduée" : "Marianne" dévoile la nouvelle circulaire laïcité de Pap Ndiaye

À son arrivée au gouvernement, Pap Ndiaye s'était engagé à publier un bilan mensuel du nombre d'atteintes à la laïcité. La rentrée avait ensuite été marquée par une forte hausse des signalements. En novembre, en plein débat sur les abayas, ces longues robes traditionnelles couvrantes, Pap Ndiaye avait finalement publié une circulaire pour aider les chefs d'établissement à déterminer leur caractère ostensiblement religieux ou non.

